

PAC

La DDT accompagne les agriculteurs aux transferts de droits à paiement de base (DPB)

En raison de la pandémie, la période de télédéclaration des aides PAC est prolongée d'un mois pour courir du 1^{er} avril au 15 juin. Il s'agit donc de bien synchroniser l'accompagnement des agriculteurs pour le transfert de droits à paiement de base avant leur télédéclaration.

Explications de Nadège Navoret, gestionnaire des transferts DPB

Comme pour les collègues chargés de la télédéclaration PAC, l'accompagnement téléphonique a été assuré en télétravail pendant le confinement. Il se poursuit, en même temps que l'accueil physique, sur rendez-vous, est opérationnel depuis le 11 mai, date du déconfinement.

Deux postes dédiés, tenus à tour de rôle par Sandrine Thomas et moi-même, aux côtés d'une vacataire permanente formée par nos soins, permettent d'accueillir 4 agriculteurs par jour. Les rendez-vous durent en moyenne une trentaine de minutes.

Les droits à paiement de base représentent un volet important des aides directes. L'an dernier, en Saône-et-Loire : **100,6 millions d'euros d'aides pour 4 413 bénéficiaires.**

L'exercice demande une certaine technicité car il s'agit d'ajuster le portefeuille de DPB à la situation réelle de l'exploitation, intégrant les cessions et reprises de foncier agricole. Aussi, pour activer un droit à paiement de base, il faut au moins 1 hectare de surface admissible par rapport à la déclaration PAC.

S'agissant donc de nouvelles situations, les exploitants ont souvent besoin d'un rendez-vous sur place. La gestion des DPB se formalise sous la forme de contrat passé entre cédants et repreneurs, d'où essentiellement des documents papier qui doivent transiter au préalable entre les différents acteurs (notaires, propriétaires foncier...) avant d'arriver à la DDT. Pour la petite anecdote, une épicerie locale a d'ailleurs servi de relais pendant le confinement.

À ce jour, on compte déjà 500 clauses de transfert à traiter pour en moyenne un millier, lors d'une campagne annuelle. Le compte à rebours est lancé pour tenir les délais, et ainsi soutenir l'économie résultant de la filière agricole.

Jean-Marie Pidault, viticulteur

La DDT a été très réactive pendant le confinement grâce aux échanges par téléphone. L'accueil physique est sécurisé, l'organisation est adaptée. Compte tenu de la technicité du sujet, et du passage obligé qui s'imposait à moi pour une conversion au bio, j'ai pu gagner du temps et obtenir beaucoup d'informations lors de ce rendez-vous. C'est plus efficace ainsi, ne pouvant pas tout faire par Internet.



Box n° du hall d'accueil
Accueil assuré par Nadine Corsin,
responsable du pôle DPB,
unité aides directes



Emmanuel Gros, conseiller d'agriculture CERAM FRANCE 71

J'ai un contact régulier, chaque semaine, avec la DDT. Les échanges par courriel et par téléphone sont très réactifs. Aujourd'hui je suis venu déposer 2 dossiers DPB pour des agriculteurs. En poste depuis plusieurs années, un réseau professionnel s'est créé ce qui rend les choses plus souples. En Saône-et-Loire, la DDT fournit le n° de pacage des terres agricoles qui permet un gain de temps appréciable au moment des télédéclarations.